

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à huit heures quarante-cinq, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : MM. Bernard LEFEVRE, Eric CORREIA, Christophe MOUTAUD, François VALLES, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Patrick ROUGEOT, Eric BODEAU, Mme Armelle MARTIN, MM. Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Était excusé : M. Alain CLEDIERE,

Étaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Bernard LEFEVRE, M. François BARNAUD à M. Philippe PONSARD

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 3

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres votants : 17

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

RENOUVELLEMENT ADHESION AUX ASSOCIATIONS- ANNEE 2023

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération n°124/20 du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2020, modifiée par la délibération n°175/21 du 29 juin 2021, donnant délégation au Bureau Communautaire pour autoriser, au nom de la Communauté, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Il est à noter que pour les associations dont le nombre d'habitants intervient dans le calcul de l'adhésion, celui-ci est fixé par l'INSEE au 01/01/2023 à 29 492 habitants.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser pour l'année 2023, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la liste est jointe en annexe (sous réserve de la transmission des bulletins d'adhésion) ;
et
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs aux versements desdites adhésions.

ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023	
BUDGET PRINCIPAL	
STRUCTURE	2023 : MONTANT DES ADHESIONS APPEL A COTISATIONS EN €
DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
AMORCE (Accompagnement des Collectivités en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion de cycle de l'eau)	739,00 €
ATMO (Observatoire Régional de l'Air Nlle Aquitaine)	3 362,09 €
ENERGIE PARTAGEE - CIRENA	589,84 €
AREC (cf délibération n°161/22 du 24/06/22 - 1ère année adhésion)	1 200,00 €
CAUE	11 796,80 €
Fondation du Patrimoine Habitat	4 650,00 €
CRER	4 950,00 €
DIRECTION LECTURE PUBLIQUE	
ABF (Association des Bibliothécaire de France)	260,00 €
Amis de R. Margerit (les)	25,00 €
Amis de Tristan L'hermite (les)	25,00 €
CGHLM -Généalogie en Marche et Limousin	52,00 €
DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SPORT NATURE	
Initiative Creuse	7 038,24 €
ADRT Creuse Tourisme	1 000,00 €
Fédération Française de Cyclisme	900,00 €
DIRECTION DEVELOPPEMENT COLLABORATIF	
Réseau français des FABLAB	100,00 €
Leader France	650,00 €
Maison de l'Europe en Limousin -Centre Europe Direct	65,00 €
Recyclabulle (estimatif)	1 474,60 €
Réseau TELA	100,00 €
CRESS Nouvelle Aquitaine (délibération n°173/22 du 24/06/22)	10 000,00 €
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	
Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine	50,00 €
DIRECTION GENERALE	
3AR Achats publics responsables	1 100,00 €
Intercommunalité de France	3 244,12 €
AMAC 23	1 386,12 €
TOTAL	54 757,81 €
BUDGET TOURISME	
AFDPZ (Association Française des Parcs Zoologiques) (2022 + 2023)	2 700,00 €
TOTAL	2 700,00 €
BUDGET TRANSPORTS PUBLICS	
AGIR le transport public indépendant	7 200,00 €
TOTAL	7 200,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance
Christophe MOUTAUD